

L'Union régionale des associations des Communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté (URACoFor)
ACCOMPAGNE et **conseille** les communes
propriétaires de forêt dans la gestion de ce patrimoine.
Elle **défend leurs intérêts** et **PORTE LEURS VALEURS**.

RAPPORT d'activité 2022



ÉDITO



” Les conditions météorologiques de l’année 2021 ont permis aux forêts de se refaire une santé ! Au début de l’année 2022, nous étions encore optimistes mais dans les mois suivants, la météo a été très défavorable. Ainsi, l’année 2022 a été la plus chaude jamais enregistrée en France depuis le début du XXe siècle avec trois périodes caniculaires, de violents orages de grêle, une douceur remarquable et une sécheresse prolongée. Ce cocktail météorologique a une nouvelle fois **fait souffrir nos forêts en plaine comme en montagne**. La région a subi de **nombreux incendies** d’une ampleur jamais atteinte dans les forêts du Jura.

Alors que nous pensions profiter de l’embellie de 2021 pour rattraper les coupes résineuses en retard sur le massif jurassien, avec l’ONF, nous avons dû une nouvelle fois **adapter notre stratégie de commercialisation** en priorisant la récolte rapide des arbres dépérissants après l’été. Pour éviter d’engorger le marché de bois verts, les coupes de rattrapage ont été stoppées dès l’automne et la récolte 2023 a été fixée à la moitié des coupes de sapin et d’épicéa programmées dans les aménagements.

Lors des assises de la forêt et du bois lancées en octobre 2021, les Communes forestières se sont mobilisées pour **contribuer à des solutions concrètes** de valorisation et de pérennisation des forêts.

Durant leur clôture, le gouvernement a annoncé diverses mesures financières portant notamment sur le renouvellement forestier. Après avoir identifié les difficultés qu'ont vécu les communes pour accéder au plan de relance, nous travaillons avec les services du ministère, l'ONF et l'ADEME à rendre France 2030 administrativement plus simple.

Nous sommes également engagés dans la **pérennisation du soutien financier de l'Etat** aux communes forestières en difficulté du fait de la crise scolyte. Activé en 2022, ce fonds a bénéficié à une cinquantaine de communes de notre région. Reconduite en 2023, nous regrettons que son montant ne soit pas abondé à la hauteur des besoins.

Enfin, nous sommes investis dans la finalisation de la nouvelle convention liant la Fédération nationale à l'ONF de 2022 à 2025. Notre engagement à vendre 35 % de la récolte de bois en forêt communale en contrats d'approvisionnement nous obligera à montrer tout leur intérêt pour **renforcer la filière forêt-bois** en France par la poursuite d'actions d'information auprès des communes.

En complément de ces travaux nationaux et régionaux, le bilan d'activité 2022 vous apportera un regard sur les actions que nous engageons pour former les élus, adapter la gestion des forêts communales, intégrer les récoltes de bois dans notre filière régionale, faire découvrir la forêt aux élèves de nos écoles primaires...

Rappelons-nous que c'est en 1932 que les premières associations départementales des Communes forestières du Haut-Rhin, du Bas-Rhin, de la Moselle, des Vosges, du Jura, de l'Ain, de la Haute-Savoie, de la Haute-Saône virent le jour en réponse à une profonde crise dans la filière liée à des importations massives et à bas prix de bois sciés de Scandinavie, de Russie, d'Allemagne et d'Autriche réduisant largement les coupes dans les forêts françaises. La fédération des associations des Communes forestières est née le 2 octobre 1932 à la mairie de Belfort de ce mouvement.

Depuis 90 ans, **nos associations défendent** la propriété forestière communale mais également sa contribution au développement des territoires. Aujourd'hui, la pertinence de cet engagement n'est pas démentie face aux crises climatiques.



Le Président,

Michel BOURGEOIS

SOMMAIRE

PARTIE 1

Le réseau national
Les temps forts en 2022

5
6

PARTIE 2

Le réseau en Bourgogne-Franche-Comté
Les événements marquants en 2022

7
8

PARTIE 3

Nos actions

9

PARTIE 4

Le Conseil d'administration
L'équipe de permanents

16
19



le réseau NATIONAL

La Fédération nationale des Communes forestières

La Fédération représente
les 15 000 Collectivités propriétaires
de forêt et toutes celles impliquées
dans la valorisation de la forêt
et de la filière forêt-bois.



Créée en 1933 et organisée
à travers un vaste réseau
de 55 associations départementales,
9 Unions Régionales, 2 Unions
de massif, la Fédération défend les
intérêts des Collectivités forestières
auprès des pouvoirs publics
et forme les élus. Elle met aussi
en œuvre des programmes innovants
sur les thématiques forestières.



+2 UNIONS DE MASSIF :

- MASSIF CENTRAL
- MASSIF DES PYRÉNÉES - UNION GRAND SUD

LÉGENDE :

UNIONS RÉGIONALES

ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES



Signature de la convention entre la Fédération nationale des Communes forestières et l'ONF

La convention FNCofof-ONF 2022-2025 a été **signée le 13 décembre 2022** par Dominique JARLIER, président de la Fédération nationale des Communes forestières, Jean-Yves CAULLET, président du Conseil d'administration de l'ONF et Valérie METRICH-HECQUET, directrice générale de l'ONF en présence de Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Cette convention, résultat d'un travail approfondi mené entre les élus et les équipes de l'office, **définit les modalités du partenariat entre les deux structures** sur les cinq axes suivants :

Risque d'incendie de forêt l'Etat signe une convention avec la Fédération nationale des Communes forestières

Les Communes forestières se sont impliquées dans la gestion des risques et **l'État leur reconnaît ce rôle pour accompagner les élus sur cette thématique.**

Si la défense des forêts contre l'incendie est habituelle pour les Communes forestières du sud de la France, ce n'est pas le cas pour celles des autres régions confrontées

Convention FNCOFOR-ONF

2022-2025



- Le maintien et le renforcement du régime forestier,
- L'élaboration des documents d'aménagement, socle de la gestion durable,
- La stratégie de commercialisation des bois récoltés en forêt communale,
- La valorisation des services environnementaux rendus par la forêt communale,
- La contribution de la forêt communale au développement des territoires.

récemment à ce risque à la suite des effets du réchauffement climatique. C'est pourquoi, en décembre 2022, le ministère en charge de la forêt a confié par convention à la Fédération nationale des Communes forestières un travail de **communication** et de **sensibilisation** sur le risque incendie vers les communes des 32 départements concernés par les **obligations légales de débroussaillage** (OLD) et celles des 13 départements concernés par des **arrêtés par massif**.

En Bourgogne-Franche-Comté, la forêt est une ressource économique, sociale et environnementale. Elle...



est **la plus productive de France**

(17 % de la récolte nationale)



s'étend sur **37 %**
du territoire régional



produit plus de
7 millions de m³
chaque année

le réseau **RÉGIONAL** | en chiffres

1 union régionale créée en 2017, par fusion des unions régionales "Franche-Comté" et "Bourgogne"

1 465 collectivités adhérentes sur les 2 920 communes forestières

8 associations départementales

Les événements **MARQUANTS** | en 2022

Le changement climatique expliqué aux communes forestières

La forêt joue un rôle important dans l'atténuation du réchauffement climatique. Malheureusement, les effets de ce dernier fragilisent les

arbres et leurs peuplements. Afin d'expliquer aux communes pourquoi et comment adapter leurs forêts aux changements climatiques, les Communes forestières et l'ONF ont organisé **13 réunions** de sensibilisation suivies par **520 élus**.

Budget de fonctionnement des communes touchées par la crise scolyte : l'Etat met en place une aide au rééquilibrage

Soucieuses de l'ampleur de la crise scolyte sur les forêts et les finances communales, les Communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté et du Grand-Est avec la Fédération nationale ont alerté l'Etat qui a commandé un rapport à l'inspection générale de l'administration et au conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux. Sur la base de leurs recommandations, il a été

instauré dans la loi de finances 2022 un dispositif d'aide au rééquilibrage du budget de fonctionnement des communes les plus impactées par la crise scolyte. Doté d'une enveloppe d'un million d'euros, ce dispositif a bénéficié à 49 communes de Haute-Saône (18), du Jura (16), du Doubs (14) et de Côte-d'Or (1) pour un montant total de près de 400 000 €.

Ce dispositif reconduit en 2013 pour le même montant et les mêmes modalités d'attribution serait en place pour plusieurs années. Les communes bénéficiaires en 2023 seront connues entre juillet et septembre.

Dépendance des communes aux recettes forestières : mise à jour de l'observatoire régional

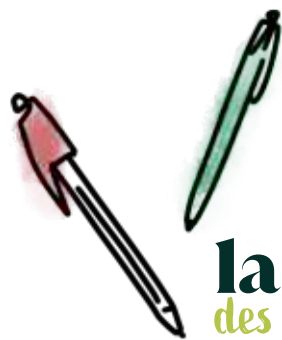
En 2021, à la demande des Communes forestières, la préfecture de région a fait réaliser à la direction régionale des finances publiques une étude sur la dépendance des communes de Bourgogne-Franche-Comté aux produits forestiers en analysant leurs données financières de 2015 à 2019.

Dans la mise à jour en 2022 par l'intégration des données financières 2020, il ressort que 476 communes de la région ayant des produits forestiers représentant plus de 22% de leurs produits réels de

fonctionnement sont en situation de dépendance.

Parmi celles-ci, 292 communes peuvent être exposées au risque d'avoir une capacité d'autofinancement brute nulle ou négative en cas de diminution de leurs produits forestiers.

Ces communes se concentrent à 98 % sur 4 départements. Elles représentent 57 000 habitants pour 195 habitants en moyenne. Elles totalisent près de 20 millions d'euros de produits forestiers (28% des produits forestiers des communes de la région) et ont des produits forestiers qui représentent 38% de leurs produits réels de fonctionnement.



PARTIE 3

Nos actions

la formation des élus

Cette action a pour objectif de former les élus aux **fondamentaux de la gestion de la forêt communale**. Les élus des 2 900 communes de Bourgogne-Franche-Comté qui sont propriétaires d'une forêt ont un **rôle de décideurs** sur les actes de sa gestion courante.

Cette responsabilité est beaucoup plus difficile à exercer dans un contexte de changement climatique (déperissement du hêtre et du sapin suite aux sécheresses et aux canicules) et de crises sanitaires (scolytes, chalarose du frêne, pyrale du buis...).

Pour les aider dans leurs décisions, ils s'appuient sur les conseils de l'Office national des forêts mais doivent être en capacité de comprendre les enjeux forestiers.

Formations réalisées en partenariat avec l'ONF

ZOOM 2022

2 thèmes proposés

- L'aménagement forestier en période de crise
- Organiser les décisions du conseil municipal sur la forêt

Indicateurs

24 sessions réalisées

447 stagiaires formés

100 % des stagiaires considèrent que la formation a répondu à leurs attentes

Chaque objectif pédagogique est jugé atteint par au moins 97 % des stagiaires

100 % des participants ont apprécié la qualité et le contenu de la formation

Oltre ce programme de formation, nous organisons de nombreuses actions d'information et de sensibilisation :

49 actions organisées

1 163 participants

770 communes et territoires représentés



Cette action bénéficie du concours financier de



42 384,05 € de fonds européens FEADER
sur un coût total du projet de 69 901,60 €



le foncier forestier

Le but de ce projet est d'**identifier et d'incorporer les biens sans maître** au patrimoine forestier communal. Pour cela l'Union Régionale des Communes forestières a acquis un outil informatique qui permet, à partir d'un traitement automatisé de la matrice cadastrale, des **analyses du foncier forestier** aux échelles régionales, départementales, territoriales et communales.

Un **accompagnement** proposé aux collectivités facilite l'incorporation des biens forestiers sans maître au domaine communal pour :

- Agrandir la forêt communale ;
- Constituer des réserves foncières ;
- Procéder à des échanges ;
- Vendre des biens
- Réduire le morcellement forestier privé.

ZOOM 2022

L'année 2022 a vu aboutir la démarche d'incorporation de biens forestiers sans maître au patrimoine de cinq communes du Doubs central, permettant de récupérer **293** parcelles représentant **34 ha** de terrain.

Ce travail marque la fin du premier appel à manifestation d'intérêt lancé par le PETR. Une réunion de bilan et de présentation de la démarche a été organisée en septembre 2022.

Un deuxième appel à manifestation d'intérêt voit **9** nouvelles communes se porter volontaires. Elles seront accompagnées en 2023 dans leurs phases d'identification des biens sans maître puis d'incorporation à leur domaine communal.

Indicateurs

- Production et diffusion de **10** rapports « Améliorer le foncier forestier » dont un régional, 8 départementaux et un pour le massif du Jura
- **14** territoires sensibilisés à la procédure des biens sans maître
- **73** communes accompagnées dans la phase d'enquête et d'incorporation

Cette action bénéficie du concours financier de





En application du Code forestier, les forêts communales de Bourgogne-Franche-Comté sont **multifonctionnelles**. Leur gestion valorise à la fois des services environnementaux, économiques et sociaux. Différents usagers se rendent en forêt et se côtoient (forestiers, promeneurs, naturalistes, affouagistes, chasseurs...). En fonction de leur pratique, chacun d'eux dispose d'une vision et d'une compréhension de la forêt qui lui est propre, ce qui peut générer **différentes tensions**.

Les Communes forestières se sont engagées sur la conciliation de ces différents usages à partir de trois actions.

La première a pour objectif d'accompagner les territoires volontaires dans l'**identification des tensions** et d'**améliorer la cohabitation des usagers**.

La deuxième vise à mieux **intégrer les enjeux de la multifonctionnalité des forêts dans les schémas, projets et plans** que portent les territoires.

La dernière consiste à **faire évoluer les représentations** en organisant durant des manifestations une communication adaptée aux élus, aux usagers et aux professionnels de la filière sur les fonctions de la forêt et sur les droits et devoirs des usagers et des propriétaires.

ZOOM 2022

En 2022, l'accompagnement des territoires pour mieux organiser les usages et partager l'espace forestier s'est poursuivi avec par exemple :

- L'élaboration d'un guide sur l'accueil du public en forêt communale
- La poursuite de l'action de lutte contre la cueillette illégale des lactaires (39)
- La représentation des communes pour la gestion de l'équilibre forêt-gibier :

L'installation de représentants des collectivités locales dans les Unités de gestion cynégétique (70)

La réalisation d'une enquête sur les impacts du gibier en forêt communale (39)

- La contribution à l'élaboration de projets territoriaux (Parc national des forêts (21), PNR du Morvan, etc)



Cette action bénéficie du concours financier de





Pour la société, la forêt est souvent perçue comme un **espace naturel à protéger** et ouvert à la **pratique de loisirs**. Le bois, de son côté, est apprécié en tant que **matériau renouvelable et écologique**.

Ce sont les activités de bûcheronnage qui permettent de passer de l'arbre au matériau bois ; cette activité étant souvent perçue comme une menace pour la forêt. Pour autant, la récolte des arbres est un acte de **gestion durable qui améliore et renouvelle les peuplements**. Et si la forêt séquestre du carbone dans ses arbres et son sol, le bois le stocke dans les constructions et les meubles.

Ainsi, le programme « Dans 1 000 communes la forêt fait école », créé par la Fédération

Action réalisée en partenariat avec l'ONF

nationale des Communes forestières, a pour but de donner aux enfants, citoyens de demain, une **compréhension de la forêt**.

En pratique, une forêt pédagogique repose sur la volonté d'enseignants en école primaire et d'une commune propriétaire d'une forêt de partager la gestion d'une de ses parcelles avec des enfants ; la parcelle étant transmise d'une année scolaire sur l'autre aux classes qui se succèdent. L'ONF, en tant que gestionnaire de la forêt communale, est associée à la démarche.

Ce programme s'inscrit dans le cadre éducatif des enfants afin qu'ils s'investissent dès leur plus jeune âge pour l'avenir de la forêt en devenant acteurs de sa gestion multifonctionnelle, et en étant sur le long terme ses **ambassadeurs auprès de la population**.

ZOOM 2022

À la rentrée scolaire 2022-2023, **11** nouvelles communes ont rejoint le programme de la fédération nationale des Communes forestières, dont cinq dans le cadre de l'accompagnement collectif engagé par la Communauté de communes de la Haute-Comté (70).

Indicateurs

- **35** classes et **800** élèves impliqués dans une forêt pédagogique
- **2** territoires engagés dans une approche collective du programme
- Fin 2022, **20** écoles primaires et communes de Bourgogne-Franche-Comté étaient engagées dans une forêt pédagogique



Cette action bénéficie du concours financier de





L'objectif de cette action est d'**animer et faire vivre le réseau des territoires forestiers de la région**. L'Union régionale des Communes forestières et FIBOIS BFC en assurent l'animation afin que ces territoires inscrivent la forêt et le bois dans leur stratégie de développement en partageant une culture forestière. Ce réseau se structure via deux échelles complémentaires, et peut s'appuyer sur les élus référents médiateurs déconcentrés des Communes forestières.

échelles départementale interdépartementale

objectif

Faire émerger des projets forêt-bois

Moyen

Favoriser des liens de proximité et des dynamiques opérationnelles

échelle régionale

objectif

Développer une culture forestière partagée

Moyen

Connaissance de la filière forêt-bois régionale

ZOOM 2022

Deux réunions d'information régionales ont été organisées sur l'adaptation des forêts publiques aux changements climatiques et sur le partage de l'espace forestier. Quatre visites de terrain ont été organisées sur la construction bois et les stratégies d'adaptation de la forêt aux évolutions climatiques pour favoriser l'émergence de projets forêt-bois.

Un séminaire et un cycle d'information ont été proposés au réseau d'élus référents pour les faire monter en compétences.

Plusieurs interventions ont été réalisées au sein du réseau forêt et de la planification des huit DDT pour diffuser les enseignements tirés de l'installation du réseau des territoires forestiers.

Indicateurs

- **3** synthèses ont été produites et mises en forme
- **119** élus sensibilisés représentant 33 territoires
- **65** élus référents territoriaux/médiateurs installés dont 42 ont été formés

Cette action bénéficie du concours financier de





le développement des territoires

par la forêt et la ressource bois

Cette action diffuse aux communes des méthodes et des outils d'animation pour que leur commission forêt intègre dans la préparation des décisions annuelles de leur conseil municipal les enjeux liés à la gestion forestière, à la commercialisation des bois et au développement économique de leur territoire. L'objectif est de fixer la valeur ajoutée de la transformation du bois récolté en forêt communale dans les territoires en renforçant le lien entre les communes, l'ONF, les entrepreneurs de travaux forestiers et les scieries.

Action réalisée en partenariat avec l'ONF



ZOOM 2022

Par des actions collectives, les élus de communes volontaires ont été accompagnés au printemps pour que leur commission forêt ait la capacité de préparer les décisions de leur conseil municipal sur la préparation du budget et mesurer ce que coûte et rapporte la forêt communale à travers l'élaboration d'un bilan financier.

Une seconde session d'animation a été organisée à l'automne en partenariat avec l'ONF pour présenter le contexte du marché du bois et les différentes possibilités de s'engager dans des ventes par contrat d'approvisionnement avec les scieries locales.

Un travail spécifique a été mené pour accompagner les élus dans un contexte de crise sanitaire en forêt. Un observatoire de la dépendance des communes à la recette forestière a été installé et des réunions d'information ont été réalisées dans le Jura et en Saône et Loire.

Cette action bénéficie
du concours financier de

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Indicateurs

- **1** guide " Réaliser le bilan financier de la forêt communale à partir du compte administratif " produit, destiné aux élus et aux secrétaires de mairie.
- **313** élus sensibilisés et accompagnés



la forêt et le bois

des leviers de la transition énergétique

La forêt atténue les effets du changement climatique par la séquestration du carbone dans ses écosystèmes, le stockage du carbone dans les produits bois et la substitution du bois aux énergies fossiles et aux matériaux plus énergivores dans la construction. Les territoires qui s'engagent dans une démarche de transition énergétique et écologique ont tout intérêt à intégrer un volet forêt-bois.

Les travaux des Communes forestières consis-

-tent à accompagner les territoires dans l'élaboration de leur politique de transition énergétique et écologique par :

- l'intégration d'actions liées à la forêt et au bois ;
- la sensibilisation des élus aux atouts du bois en circuit court pour la production d'énergie ou comme matériau pour la rénovation ou la construction de bâtiments publics ;
- le développement de chaufferies bois et la structuration d'une filière bois énergie ou encore de construction intégrant du bois local.

ZOOM 2022

La forêt et le bois jouent un rôle central dans l'atténuation du changement climatique, mais les écosystèmes forestiers sont également victimes des effets de ce dernier. 13 réunions d'information ont été organisées permettant de sensibiliser 520 élus sur la stratégie d'adaptation des forêts communales que dessinent les forestiers et les décisions que peuvent prendre les élus pour valoriser la forêt et le bois dans la lutte contre le changement climatique (séquestration, stockage, substitution).

Indicateurs

- **315** élus sensibilisés au bois local dans la construction publique
- **10** projets de construction publique intégrant du bois local accompagnés
- **15** territoires accompagnés pour intégrer un volet forêt-bois dans leur stratégie de transition écologique

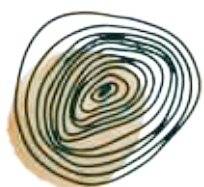
Cette action bénéficie du concours financier de



Pour plus d'informations concernant nos actions, rendez-vous sur le site
www.communesforestieres-bourgognefranchecomte.fr

PARTIE 4





le conseil D'ADMINISTRATION

représentant de
l'association départementale...

Gabriel DELOGE (Soissons-sur-Nacey)

Suppléant Yves TRAPET (Longchamp)

Anne-Catherine LOISIER (Saulieu) **Présidente déléguée**

Suppléant Claude FONTAINE (Villaines-en-Duesmois)

François PERRIN (Bonnencontre) **Trésorier-adjoint**

Suppléante Laurence BREBANT (Losne)



CÔTE-D'OR

Daniel PERRIN (Mouthe) **1^{er} Vice-Président**

Suppléant Daniel DEFRASNE (Pontarlier)

Dominique MAILLOT (Mamirolle) **Trésorier**

Suppléant Claude COURVOISIER (Villers-sous-Chalamont)

Denis DONZE (Guyans-Durnes) **Membre du bureau**

Suppléant Serge DELFILS (Blamont)



DOUBS

Michel BOURGEOIS (Entre-Deux-Monts) **Président**

Suppléant Alain CUBY (Valempoulières)

Noël BARBIER (Chamapgney)

Suppléant Pascal POIBLANC (Saint-Laurent-en-Grandvaux)

André JOURD'HUI (Poligny)

Suppléant George-Henri FLORENTIN (Sirod)



JURA

Jany SIMEON (La Chapelle-Saint-André) **6^{ème} Vice-Président**

Suppléant Jean-François VINDIOLET (La-Machine)

Sylvain MATHIEU (Saint-Brisson) **Membre du bureau**

Suppléant René FAUST (Champlemy)

Jean-Marie GATIGNOL (Crux-la-Ville)

Suppléant Robert MAUJONNET (Raveau)



NIÈVRE

Philippe MARTIN (Velloreille-les-Choye) **5^{ème} Vice-Président**

Suppléant Jean-Paul CLOT (Vauvillers)

Jacky FAVRET (Blondefontaine) **Secrétaire**

Suppléant Raymond BILQUEZ (Franchevelle)

Jérôme LALLEMAND (Grattery)

Suppléant Roland JACHEZ (Scye)

HAUTE-SAÔNE



Jacques HUMBERT (Boyer) **4^{ème} Vice-Président**

Suppléant Adrien DRIESSEN (Burzy)

François BONNETAIN (La-Vineuse-sur-Frégande) **Membre du bureau**

Suppléant Pierre GAUDILLERE (Sennecey-le-Grand)

Daniel GALLUCHOT (Lacrost)

Suppléant Marcel OHNET (Ouroux-sur-Saône)

SAÔNE-ET-LOIRE



Franck MANSANTI (Flogny-la-Chapelle) **2^{ème} Vice-Président**

Suppléant Muriel VERGES-CAULLET (Avallon)

Claude BOSREDON (Villemananche) **Secrétaire-adjoint**

Suppléant Fabrice HEURTAUX (Girolles)

Émilie LAFORGE (Appoigny)

Suppléant Jean-Michel SABAN (Joux-la-Ville)

YONNE



William HAMICHE (Rougemont-le-Château) **3^{ème} Vice-Président**

Suppléant Philippe GARNIER (Delle)

Yves VOLA (Exincourt) **Membre du bureau**

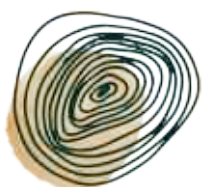
Suppléant Adrien PY (Auxelles Haut)

Frédéric BLANC (Botans)

Suppléant Jean MARTINEZ (Romagny-sous-Rougemont)

**TERRITOIRE
-DE-BELFORT**





l'équipe de PERMANENTS



Mikael POISSONNET
directeur-adjoint
référént développement territorial
Haute-Saône
06 43 70 99 50



Rémi CHAMBAUD
directeur
06 87 63 61 24



Aurore MAHE
secrétaire générale
secrétaire Doubs
06 49 13 46 24



Juliette OURY
chargée de mission
référénte forêt pédagogique
Doubs, Territoire-de-Belfort
06 32 54 40 62



Evelynne REVEILLON
secrétaire
Haute-Saône
Territoire-de-Belfort
03 84 97 11 96



Leslie CONSTANTIN
chargée de mission
référénte formation
Jura
06 87 15 46 10



Chloé DELAMARCHE
secrétaire
Jura, Nièvre,
Saône-et-Loire et Yonne
03 84 24 86 68

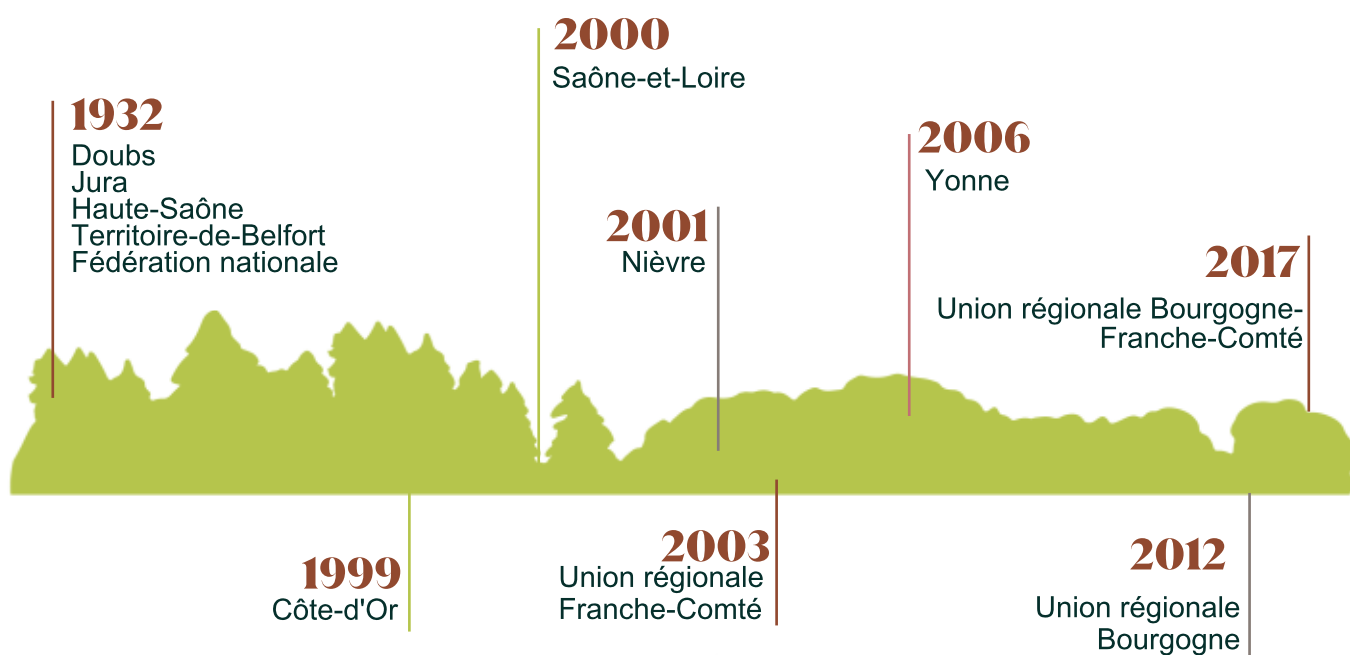


Thomas NUYTEN
chargé de mission
référént territoires en
transition énergétique
Bourgogne
06 73 20 70 88



Les Communes forestières ont fêté leurs **90 ans**

en 2022



En adhérant à votre association départementale,
vous rendez les Communes forestières **plus fortes** !
L'ensemble de nos actions est possible grâce aux nombreuses
communes qui font acte d'adhésion.

Nous remercions les adhérents pour **leur soutien** et appelons les autres
communes à **nous rejoindre** afin de poursuivre nos actions à vos côtés.

Union régionale des communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté

Maison de la Forêt et du Bois - 20 rue F. VILLON - 25 041 BESANÇON
03.81.41.26.44

bourgognefranche-comte@communesforestieres.org
www.communesforestieres-bourgognefranche-comte.fr